

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU JEUDI 14 MARS 2024
A 13 HEURES 00

Le Conseil Municipal était convoqué en séance ordinaire le jeudi 14 mars 2024 à 13 Heures 00 Salle de la Mairie de Mauves sous la présidence de M BULINGE Jean-Paul, Maire.

PRESENTS : M. BULINGE Jean-Paul -Maire, BERTRAND Claudine, BUFFAT Alexandra, DENIS Isabelle - 2nd Adjoint, FAYAT Corine, GAILLARD Frédéric, LEDUN Julie, MAISONNAT Pierre – 1^{er} Adjoint, PEYROT Michèle – 4^{eme} Adjoint

ONT DONNE POUVOIR : MENEROUX Franck-3eme Adjoint à MAISONNAT Pierre – 1^{er} Adjoint, ROUVEURE Pascale à PEYROT Michèle.

EXCUSES : DOCHEZ Romain, FROISSARD Jacques, NOGIER Thierry, VIDAL Serge

SECRETAIRE DE SEANCE : PEYROT Michèle

QUORUM :

Monsieur le Maire constate que la condition de quorum prévue par l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est remplie.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

PEYROT Michèle est désignée secrétaire de séance

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2024 :

Le procès-verbal du conseil municipal du 26 février 2024 a été adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

- Validation avant-projet définitif PLAN CLIMAT 2024-2028,
- Demande de subventions PLAN CLIMAT 2024-2028,
- Questions diverses.

DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION :

En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire informe les conseillers des décisions suivantes prises par délégation :

NEANT

VALIDATION AVANT PROJET

TRAVAUX AMENAGEMENT PLAN CLIMAT 2024-2028

La Commune de MAUVES souhaite engager des travaux d'aménagement au niveau de plusieurs secteurs, en lien avec la lutte contre les îlots de chaleur et son plan Climat.

La commune de MAUVES se veut être moteur dans cette démarche afin de mettre en application rapidement, les leviers qui permettront, à son échelle, de participer à la lutte contre le réchauffement climatique et contre les îlots de chaleur.

La commune de MAUVES a créé en 2022, un permis de végétaliser qui permet à chaque riverain de pouvoir végétaliser sa façade : la commune prenant à sa charge la création de cette zone de plantation sur l'espace public. Les particuliers s'engagent ensuite à planter et entretenir des plantations selon une convention.

A ce titre, en 2022-2023, elle a mené une réflexion globale à l'échelle de son territoire, dans le but d'intégrer dès le démarrage d'opérations d'aménagements, les actions/travaux/matériaux à utiliser afin de limiter l'impact du réchauffement climatique et améliorer le cadre de vie.

Les secteurs du dossier d'avant-projet sont :

- L'AVENUE DU SAINT JOSEPH DE LA ROUTE DE PLATS À LA PLACE DU MARCHÉ,
- LA PLACE DU MARCHÉ - SECTEUR EST,
- LA PLACE DU MARCHÉ - SECTEUR OUEST,
- L'AVENUE DU SAINT JOSEPH DE LA PLACE DU MARCHÉ À LA PLACE DES GALETS DU RHÔNE,
- LA PLACE DE LA MAIRIE,
- L'AVENUE OZIER,
- LE PARVIS DE L'ÉCOLE,
- LA COUR DE L'ÉCOLE,
- LA RUE DES CONDAMINES.

Le présent avant-projet est destiné à solliciter les financeurs sur ces opérations :

- L'ÉTAT, PAR LE BIAIS DU FOND VERT,
- LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES,
- LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ARDÈCHE,

La Commune assurera la Maîtrise d'Ouvrage. Elle a mis en place un Plan de Financement qui intégrera l'ensemble des subventions mobilisables (Etat - Communauté de Communes – Conseil Régional – Conseil Départemental).

Le montant global du présent AVANT-PROJET s'établit à ce jour à 4 242 000,00 EHT dont divers, honoraires, études complémentaires et imprévus.

	MONTANT DEPENSES HT A CHARGE DE LA MAIRIE	PHASAGE
TOTAL HT DEPENSE TRANCHE 5 PARVIS DE L'ÉCOLE	262 000,00	2024
TOTAL HT DEPENSE TRANCHE 5 COUR DE L'ÉCOLE	262 000,00	2024
TOTAL HT DEPENSE RUE DES CONDAMINES	780 000,00	2024
TOTAL	1 304 000,00	2024
TOTAL HT DEPENSE TRANCHE 1 AVENUE DU St JOSEPH	368 000,00	2025
HT DEPENSE TRANCHE 2 CARREFOUR PLACE DU MARCHÉ	360 000,00	2025
TOTAL	728 000,00	2025
TOTAL HT DEPENSE TRANCHE 4 PLACE DU MARCHÉ EST	415 000,00	2026
TOTAL HT DEPENSE TRANCHE 3 PLACE DU MARCHÉ OUEST	895 000,00	2027
TOTAL HT DEPENSE PLACE DE LA MAIRIE	900 000,00	2028

Monsieur le Maire précise que les travaux seront exécutés sur 5 années de 2024 à 2028.

Monsieur le Maire informe qu'il est possible de solliciter une aide financière suivant le financement prévisionnel ci-dessous :

- L'ÉTAT, PAR LE BIAIS DU FOND VERT, à hauteur de 40 %
- LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES, à hauteur de 30 %
- LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ARDÈCHE, à hauteur de 10 %
- AUTOFINANCEMENT à hauteur de 20 %

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **ADOpte** cet avant-projet pour un montant de 4.242.000 € pour 2024 à 2028,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,
- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département de l'Ardèche au taux maximum,
- **PRECISE** que le projet sera réalisé sur plusieurs années et qu'il fera l'objet d'une demande de subvention globale auprès des différents financeurs,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

INFORMATIONS DIVERSES :

Communications de BULINGE Jean-Paul :

- L'Archevêque Hervé Giraud, Malvinois, est nommé Archevêque-évêque de Viviers,
- Un éboulement s'est produit suite aux intempéries du week-end du 09 au 10 mars, 150 à 200 m³ se sont rependus sur le chemin de Rôle, les dépenses pour le dégagement du chemin devront être supportées par la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h45